



SCRAMBLE

PRÉSENTÉ PAR LA COMPAGNIE AUTOMOBILE LINCOLN

règles | politiques | eligibility

CONTENTS

1	INTRODUCTION	4
1.1	SUMMARY	4
2	ÉLIGIBILITÉ.....	5
2.1	ÉLIGIBILITÉ DES PROFESSIONNELS DE LA PGA	5
2.2	ÉLIGIBILITÉ QUALIFICATIONS LOCALES	6
2.3	ÉLIGIBILITÉ FINALE RÉGIONALE	6
2.4	ÉLIGIBILITÉ FINALE NATIONALE.....	7
2.5	ÉLIGIBILITÉ PARCOURS DE GOLF	8
3	EXIGENCES POUR LE HANDICAP	8
3.1	QUALIFICATIONS LOCALES	8
3.2	FINALES RÉGIONALES ET NATIONALE	10
4.0	OPPORTUNITÉS DE SUBSTITUTION.....	11
4.1	PLACES POUR LES FINALES RÉGIONALES.....	11
5	RÈGLES DU JEU	12
5.1	SUBSTITUTIONS.....	12
5.2	DISTANCES POUR LES DAMES	13
5.3	POINTAGE	13
5.4	DÉPARTAGER DES ÉGALITÉS	13
5.5	DISQUALIFICATION.....	14
5.6	RETRAIT	14
5.7	MARQUEUR BÉNÉVOLE	14
5.8	RÈGLES LOCALES.....	16
5.9	RÈGLES - FINALES RÉGIONALES ET NATIONALE SEULEMENT	18

1 INTRODUCTION

Le Scramble RBC PGA présenté par la Compagnie Lincoln Motor est conçu pour être une expérience agréable pour tous les participants. Dans un effort pour assurer une expérience amusante et équitable pour tous, le Scramble RBC PGA présenté par la Compagnie Lincoln Motor sera mené aussi strictement que possible en vertu des règles de golf de Golf Canada et de toutes les règles locales mises en place par la PGA du Canada.

1.1 SUMMARY

La PGA déterminera toutes les règles et politiques associées au Scramble RBC PGA et les administrera en respectant les Règles de golf de Golf Canada, le Code de conduite de la PGA du Canada, les spécificités du Scramble RBC PGA présenté par la Compagnie Lincoln Motor et toutes les règles locales applicables le jour de l'événement. Tous les participants au Scramble RBC PGA présenté par la Compagnie Lincoln Motor acceptent en s'inscrivant à l'événement de se conformer aux règles et politiques établies et reconnaissent la juridiction de la PGA sur le championnat. Une liste des règles et règlements du jeu pour le Scramble RBC PGA présenté par la Compagnie Lincoln Motor sont affichés sur le site Web officiel du Scramble RBC PGA présenté par la Compagnie Lincoln Motor au www.rbcpgascramble.com et peuvent être mis à jour de temps à autre.

1. Le professionnel en titre sur le site local de qualification doit certifier l'indice actuel de handicap de Golf Canada de chaque participant et s'assurer que les handicaps de l'équipe respectent les paramètres des politiques décrites.
2. Un joueur amateur peut tenter de se qualifier pour la finale régionale en participant à différentes qualifications locales dans sa région. Une fois qu'un amateur s'est qualifié pour une finale régionale, il / elle n'est plus admissible à concourir dans une autre qualification locale. La participation à une autre qualification locale pour les prix ou la qualification pour la finale régionale entraînera la disqualification automatique pour cette équipe, l'équipe originale qualifiée étant également sujette à disqualification (à la discrétion de la PGA du Canada).
3. Seuls les professionnels en règle de la PGA du Canada peuvent emmener une équipe à la finale régionale et nationale. Le professionnel qui se qualifie à la finale régionale doit accompagner cette équipe à la finale nationale. Voir la section 5.1 pour plus de détails.
4. La PGA se réserve le droit d'ajuster le handicap de toute équipe ou individu lors des qualifications locales, des finales régionales et de la finale nationale du Scramble RBC PGA en fonction de leurs performances passées ou de leurs pointages antérieurs, ou en fonction de preuves provenant d'un examen des dossiers de handicap.
5. Toutes les équipes qui se qualifient dans un club, qu'il s'agisse d'un événement ou de plusieurs événements, doivent jouer dans la même finale régionale.

Toute modification de cette règle sera à la discrétion de la PGA du Canada. Par exemple, une exception à cette règle peut être lorsqu'un club accueille un grand nombre de qualifiés locaux.

6. Un processus de vérification du handicap a lieu lors de toutes les épreuves de la finale régionale et de la finale nationale. Une pièce d'identité avec photo peut être exigée de chaque membre de l'équipe pour vérifier son indice de handicap Golf Canada. Le fait de ne pas fournir cela entraînera la disqualification d'une équipe.
7. La PGA du Canada se réserve le droit unique et exclusif de modifier les dates, les lieux et les règles concernant la gestion et la conduite de l'événement.
8. Les résultats de l'événement sont finalisés et la compétition sera considérée comme close à partir de la date de clôture des inscriptions de l'étape suivante de l'événement. Jusqu'à ce point, la PGA du Canada se réserve le droit de modifier les résultats d'un événement si elle le juge opportun. Lors de la finale nationale, la compétition sera considérée comme close lorsque les prix seront remis.
9. Si au cours de la saison actuelle ou précédente du Scramble RBC PGA, un joueur amateur joue dans un autre événement Scramble RBC PGA et, pour jouer, accepte un ajustement de handicap inférieur à son handicap établi, il / elle sera sous réserve du même ajustement de handicap pour les événements de l'année en cours. Il est de la responsabilité des joueurs d'informer le coordonnateur de l'événement du Scramble RBC PGA de cet ajustement.
10. Si les privilèges de jeu d'un joueur amateur sont suspendus par un club, il / elle sera considéré (e) inéligible jusqu'à ce que la suspension ait été levée, ou jusqu'à ce qu'il / elle ait cessé de jouer à ce club pour une période d'un an, selon ce qui survient en premier. Dans les deux cas, un nouveau handicap doit être établi selon une méthode approuvée par Golf Canada.
11. Un amateur qui se trompe sur son indice de handicap Golf Canada ou qui enfreint une règle du tournoi Scramble RBC PGA peut être disqualifié pour la suite du jeu.
12. Le comité des règlements du Scramble RBC PGA se réserve le droit de suspendre les contrevenants aux règles de handicap ou aux règles de la participation actuelle ou future au tournoi. Les infractions flagrantes d'amateur doivent être signalées à Golf Canada et à l'association de golf provinciale concernée.

2 ÉLIGIBILITÉ

2.1 ÉLIGIBILITÉ DES PROFESSIONNELS DE LA PGA

Les finales régionales et nationales du Scramble RBC PGA sont ouvertes à tous les membres en règle de la PGA du Canada.

Pour joindre une équipe au niveau de la finale régionale ou de la finale nationale du Scramble RBC PGA, le professionnel de club doit satisfaire à l'une des conditions d'admissibilité à la PGA ci-dessus ainsi qu'à l'une des conditions suivantes:

- Doit être un employé (ou un contractant) du site de qualification locale à la date de la qualification locale et de la finale régionale
- Doit être un invité de la PGA du Canada.

La PGA du Canada régira l'admissibilité de ses membres.

Les membres de la PGA ne sont autorisés à jouer qu'une seule finale régionale. Cela signifie qu'un site hôte qui souhaite organiser plusieurs qualifications locales doit avoir suffisamment de membres éligibles de la PGA du Canada pour accompagner chaque équipe gagnante aux finales régionales.

Il est rappelé aux membres de la PGA que, tout en participant à n'importe quel événement du Scramble RBC PGA, ils participent, comme dans d'autres tournois, en respectant le Code de pratique professionnelle de la PGA du Canada. Les professionnels jouent avec un handicap zéro.

Les membres de la PGA qui accompagnent une équipe à la finale régionale et à la finale nationale du Scramble RBC PGA sont les capitaines d'équipe. Il leur incombe de se conformer à toutes les règles de compétition et de marquer et signer la carte de pointage de l'équipe conformément aux règles du Scramble RBC PGA et aux règles du golf.

Lors des finales régionales et nationales du Scramble RBC PGA, chaque professionnel de la PGA devra assister à la réunion des professionnels de la PGA avant la compétition.

2.2 ÉLIGIBILITÉ QUALIFICATIONS LOCALES

Le Scramble RBC PGA présenté par la Compagnie Lincoln Motor est ouvert à tous les golfeurs amateurs ayant une adhésion active à Golf Canada, un indice de handicap Golf Canada valide et qui sont en règle avec Golf Canada, leur association de golf provinciale et leur club d'attache.

L'indice global de handicap Golf Canada d'une équipe (somme des quatre indices de handicap) doit se situer entre 32,0 et 112,0 et seuls deux joueurs peuvent avoir des indices de handicap Golf Canada de 9,9 ou moins à la date de clôture de la qualification locale enregistrée.

Chaque équipe devra identifier un capitaine d'équipe lors du processus d'inscription. Toutes les équipes championnes de la finale nationale devront remplacer au moins deux concurrents (50% de l'équipe) pour les cinq années suivantes après avoir remporté le championnat.

2.3 ÉLIGIBILITÉ FINALE RÉGIONALE

Le nombre d'équipes qualifiées de chaque qualification locale dépend du nombre d'équipes

enregistrées. Toute qualification regroupant 15 équipes ou plus peut qualifier deux (2) équipes. Voir la section 5.4 pour des places supplémentaires en fonction des égalités. Un club peut envoyer une équipe qualifiée pour chaque qualification locale individuelle qu'il accueille. Un club ne peut pas accueillir plus de qualifications locales que le nombre de professionnels de la PGA du Canada admissibles employés dans l'établissement. Cependant, si un club accueille plus d'une qualification locale, toutes les équipes qui se qualifient à cet endroit participeront à la même finale régionale, à moins que la PGA du Canada ne dirige une ou plusieurs équipes vers une autre finale régionale en raison de contraintes d'espace.

Remarque importante: aucun club ne qualifiera une équipe pour une finale régionale à moins que la qualification locale du Scramble RBC PGA qu'il organise ne compte au moins le nombre minimum de 40 joueurs officiellement inscrits (10 équipes) qui ont payé les frais d'inscription à la qualification locale (les équipes d'invités sociaux n'ayant pas payé de frais d'inscription ne peuvent pas être comptabilisées), sauf sur autorisation de la PGA du Canada.

Les clubs hôtes de la finale régionale du Scramble RBC PGA recevront une (1) exemption de club hôte pour une équipe de leur choix. Cette équipe doit satisfaire aux exigences de handicap d'une qualification locale.

Chaque finale régionale mettra aux prises un minimum de 18 équipes. Dans les régions où moins de 18 équipes se qualifient via les qualifications locales, une liste de substituts sera utilisée. La liste de substituts sera par ordre de différentiels de pointage (arrondis au millième le plus proche) de chaque qualification locale de la région. Les différentiels de pointage seront calculés comme suit:

Différentiel de pointage = $(113 / \text{Slope}) \times (\text{pointage net} - \text{Évaluation de parcours})$

EXEMPLE

Évaluation de parcours = 70.4 Slope = 122 Pointage net = 61.3

Différentiel de pointage = $(113/122) \times (61.3-70.4) = -8.429$

Par conséquent, une équipe avec un différentiel de pointage de -8,429 aura une priorité plus élevée sur la liste des substituts qu'une équipe avec un différentiel de pointage de -7,425. Cela ajoutera une autre opportunité à une équipe de se qualifier après avoir raté de peu une place lors de leur qualification locale. La PGA du Canada se réserve le droit de modifier le nombre d'équipes participant à chaque finale régionale et peut diriger les équipes vers la prochaine finale régionale la plus proche en fonction des restrictions d'espace.

Chaque équipe de qualification pour la finale régionale doit identifier et amener un marqueur bénévole à la finale régionale. Tous les détails de la politique des marqueurs bénévoles se trouvent à la section 5.7.

2.4 ÉLIGIBILITÉ FINALE NATIONALE

Le nombre d'équipes qualifiées de chaque finale régionale pour la finale nationale est déterminé par un système de quotas. Le système de quotas prend en compte le nombre passé et

actuel de qualifications locales par région et le nombre passé et actuel de participants dans chaque région. La plupart des finales régionales qualifieront deux (2) équipes, cependant, seules 20 équipes peuvent se qualifier par le biais du système de quota pour la finale nationale, donc la PGA du Canada déterminera quelles finales régionales ne qualifieront qu'une (1) équipe et celles qui pourront, dans des circonstances atténuantes qualifier trois (3) équipes.

La PGA du Canada se réserve le droit de modifier le nombre d'équipes participant à la finale nationale.

2.5 ÉLIGIBILITÉ PARCOURS DE GOLF

Un établissement de golf de dix-huit ou neuf trous réglementaire avec une évaluation officielle de Golf Canada et desservi par un membre actif de la PGA du Canada qui satisfait aux exigences d'admissibilité peut accueillir une qualification locale.

3 EXIGENCES POUR LE HANDICAP

3.1 QUALIFICATIONS LOCALES

L'indice de handicap Golf Canada approuvé pour un joueur amateur doit refléter sa capacité de jeu potentielle. Tout golfeur amateur qui possède un indice de handicap Golf Canada actuel est admissible à participer. Les indices de handicap à la date de clôture des inscriptions seront utilisés pour le jour de la compétition.

L'indice de handicap maximal de Golf Canada est de 54,0 pour les hommes et les femmes.

Les indices globaux de handicap Golf Canada des quatre membres de l'équipe doivent totaliser au moins

32,0. L'indice cumulatif maximal des handicaps de Golf Canada est de 112,0.

Pour les qualifications locales, une équipe peut avoir un maximum de deux concurrents avec des indices de handicap à un chiffre de Golf Canada (9,9 ou moins).

Ex.

$8.7 + 11.1 + 1.4 + 10.2$	$= 31.4$	(non éligible handicap d'équipe est trop bas)
$13.5 + 12.7 + 8.3 + 2.4$	$= 36.9$	(éligible)
$2.3 + 11.7 + 25.3 + 27.2$	$= 66.5$	(éligible)
$1.3 + 5.7 + 9.9 + 28.7$	$= 45.6$	(non éligible, équipe composée de plus de deux handicaps à un chiffre)
$9.8 + 20.3 + 33.7 + 53.4$ femme	$= 117.2$	(non éligible, handicap d'équipe global ne doit pas dépasser 112,0)

Pour déterminer le pointage net le jour de la qualification locale, les indices de handicap Golf Canada des membres de l'équipe sont convertis en handicaps de jeu. À partir de 2020, les handicaps de jeu sont dérivés en convertissant les indices de handicap individuels en handicap de parcours (en utilisant la normale et l'évaluation du parcours) puis en appliquant l'allocation de handicap applicable. Le handicap cumulatif de l'équipe est ensuite soustrait du pointage de l'équipe pour obtenir le pointage net final. Par exemple:

Index de handicap de l'équipe = Joueur 1 - 1.3, Joueur 2 - 7.8, Joueur 3 - 12.5, Joueur 4 - 20.9

Évaluation de parcours = 71.2

Slope = 123

Normale = 72

Joueur 1 Handicap de parcours = $1.3 \times (123/113) + (71.2-72) = 0.615...$

Joueur 2 Handicap de parcours = $7.8 \times (123/113) + (71.2-72) = 7.690...$

Joueur 3 Handicap de parcours = $12.5 \times (123/113) + (71.2-72) = 12.806...$

Joueur 4 Handicap de parcours = $20.9 \times (123/113) + (71.2-72) = 21.949...$

Dans le cadre du système mondial des handicaps, l'allocation recommandée pour les scramble à quatre est de 25% du handicap de parcours le plus bas, 20% du handicap de parcours le plus bas suivant, 15% du handicap de parcours le plus bas suivant et 10% du handicap de parcours le plus élevé. Par conséquent, le handicap de jeu de l'équipe dans cet exemple serait:

Handicap de jeu de l'équipe = 25% de 0.615... + 20% de 7.690... + 15% de 12.806... + 10% de 21.949... = 5,8

Par conséquent, le pointage net de l'équipe sera le pointage brut moins 5,8.

Note: Il est de la responsabilité du Comité d'effectuer les conversions en fonction des tertres utilisés par chaque individu. Le compétiteur est responsable d'assurer l'exactitude de son indice de handicap Golf Canada le jour de la compétition.

NOTE: Les femmes doivent utiliser l'évaluation de parcours et la normale de leurs départs respectifs pour déterminer leur handicap de parcours. La PGA du Canada se réserve le droit d'ajuster la normale de tout tertre pour la compétition.

Le handicap cumulé de l'équipe (somme des quatre indices) établi pour la qualification locale est le handicap cumulé de base pour le Championnat.

Les joueurs amateurs ne seront pas éligibles pour une qualification locale tant que leur équipe COMPLÈTE n'aura pas soumis le formulaire d'inscription en ligne et que leur paiement n'aura pas été traité avec succès.

Chaque amateur doit soumettre son numéro d'identification de Golf Canada à 10 chiffres au moment de l'inscription. La carte de pointage de chaque équipe doit montrer l'indice de handicap Golf Canada de chaque membre de l'équipe et le handicap de jeu cumulé de l'équipe. La carte de pointage doit être signée par au moins deux membres de chaque équipe à chaque qualification locale. La signature d'une carte de pointage ou d'un handicap incorrect

entraînera la disqualification automatique.

Les examens de handicap sont une question de procédure standard pour le comité des règlements du Scramble RBC PGA à toutes les étapes du tournoi. À sa discrétion, le comité des règles se réserve le droit de faire des ajustements de handicap et des disqualifications de joueurs et d'équipes sur la base de preuves obtenues à travers des examens de handicap ou des preuves de performances passées.

Le comité des règlements du Scramble RBC PGA se réserve le droit de suspendre les contrevenants aux règles de handicap ou aux règles de toute participation future au tournoi. Les infractions flagrantes d'amateur doivent être signalées à Golf Canada et à l'association de golf provinciale concernée.

Le Scramble RBC PGA se réserve le droit d'enquêter sur les handicaps de tous les participants amateurs. La disqualification d'un professionnel de la PGA du Canada ou d'un membre d'une équipe amateur en vertu des dispositions de la présente section entraînera la disqualification de leur équipe affiliée.

3.2 FINALES RÉGIONALES ET NATIONALE

Des contrôles de handicap seront effectués à tous les niveaux de l'événement.

Les indices de handicap actuels de Golf Canada à la date de clôture des inscriptions doivent être utilisés pour déterminer le handicap de jeu des membres de l'équipe, en fonction du handicap du parcours et de l'allocation applicable.

Si une équipe a moins de quatre joueurs amateurs disponibles, elle peut toujours participer. Seuls les handicaps des joueurs participants compteront pour le handicap de l'équipe. Le handicap cumulé de l'équipe est toujours divisé par l'allocation applicable. Tout comme dans les qualifications locales, pour déterminer le pointage net le jour de la finale régionale et de la finale nationale, les indices globaux de handicap de l'équipe de Golf Canada sont ajustés selon l'évaluation du parcours et la normale des départs joués pour déterminer leurs handicaps de parcours. Les handicaps de parcours individuels sont ensuite ajustés en fonction de l'allocation applicable pour déterminer le handicap de jeu du joueur. Ces handicaps de jeu sont ensuite additionnés pour le handicap de jeu de l'équipe. Le chiffre obtenu est ensuite soustrait du pointage de l'équipe pour l'épreuve Ambrose 18 trous. Le calcul du handicap de jeu d'équipe est le même que celui utilisé lors des qualifications locales (voir l'exemple à la section 3.1).

REMARQUE: Les femmes doivent utiliser l'évaluation de parcours et la normale de leurs départs respectifs pour déterminer leur handicap de parcours. La PGA du Canada se réserve le droit d'ajuster la normale de tout tertre pour la compétition.

REMARQUE: Si le handicap total des équipes tombe en dessous du minimum de 32,0, le handicap réduit s'appliquera à la finale régionale ou nationale pour déterminer le handicap de jeu de l'équipe. Si les indices de handicap de Golf Canada de trois (3) membres de l'équipe tombent en-dessous de 9,9 après la qualification locale, ils joueront avec les handicaps in-

férieurs lors des finales régionales et nationale. Toute équipe ayant satisfait aux exigences de handicap pour une qualification locale restera éligible pendant toute la compétition au cours de la même année.

Les gagnants de la finale régionale ne seront pas admissibles à jouer dans la finale nationale du Scramble RBC PGA tant qu'ils n'auront pas été dûment certifiés par la PGA du Canada. Pour être dûment certifié, l'indice de handicap Golf Canada de chaque membre d'une équipe amateur doit réussir un examen.

La disqualification d'un professionnel de la PGA du Canada ou d'un membre d'une équipe amateur en vertu des dispositions de la présente section entraînera la disqualification de leur équipe affiliée.

4.0 OPPORTUNITÉS DE SUBSTITUTION

4.1 PLACES POUR LES FINALES RÉGIONALES

En plus des équipes qui se qualifient pour une finale régionale par le biais de qualifications locales, il y aura une (1) opportunité pour une équipe exclusivement féminine qui a participé à une qualification locale, mais ne s'est pas qualifiée de gagner une place de substitut dans la finale régionale dans leur région. Cette disposition ne s'applique que si une équipe exclusivement féminine n'est pas déjà qualifiée pour une finale régionale. Pour être éligible, l'équipe féminine doit avoir participé à un tournoi de qualification local. Ces équipes seront sélectionnées sur la base du différentiel le plus bas parmi toutes les équipes féminines non qualifiées dans chaque région.

Les différentiels de pointage seront calculés comme suit:

Pointage différentiel = $(113 / \text{Slope}) \times (\text{pointage net} - \text{Évaluation de parcours})$

EXEMPLE

Évaluation de parcours = 70.4 Slope = 122 Pointage net = 61.3

Différentiel de pointage = $(113/122) \times (61.3-70.4) = -8.429$

Par conséquent, une équipe avec un différentiel de pointage de -8,429 aura une priorité plus élevée sur la liste des substituts qu'une équipe avec un différentiel de pointage de -7,425. Cela ajoutera une autre opportunité à une équipe de se qualifier après avoir raté de peu une place dans leur qualification locale. Si cette équipe devient la 18e équipe de la finale régionale, aucune place supplémentaire ne sera ajoutée via le système de quota mentionné à la section 2.3.

Toute équipe régionale substitut sera responsable de tous les frais associés à sa participation à la finale régionale.

5 RÈGLES DU JEU

Les règles de golf de Golf Canada régiront toutes les compétitions, à l'exception des règles spéciales du scramble Ambrose en place pour le Scramble RBC PGA. Toutes les règles locales doivent être approuvées par écrit par la PGA du Canada avant la compétition et ne peuvent pas remplacer une règle du Scramble RGA PGA. Voir la feuille des règles des qualifications locales du Scramble RBC PGA à la fin de ce manuel.

5.1 SUBSTITUTIONS

Un membre de l'équipe peut être remplacé s'il / elle n'est pas en mesure de jouer au niveau suivant de la compétition. Avant la prochaine étape de la compétition, l'équipe doit soumettre, par écrit, sa demande de remplacement à la PGA du Canada. La lettre doit indiquer si le remplaçant accompagnera l'équipe à l'étape suivante du Scramble RBC PGA en cas de succès, ou si le membre d'origine au niveau des qualifications locales retournera dans l'équipe pour le niveau final de la compétition. Si aucune notification écrite n'est soumise avant l'étape suivante, le joueur remplaçant aura le droit de passer à l'étape suivante de la compétition.

L'indice de handicap Golf Canada actuel d'un amateur remplaçant doit être égal ou au maximum supérieur de cinq (5,0) coups à l'indice de handicap Golf Canada approuvé (le handicap qui était en vigueur lorsque l'équipe a joué lors de la qualification locale) du membre d'origine de l'équipe. Il n'est pas permis de remplacer un joueur par un autre possédant un indice de handicap Golf Canada inférieur.

Seules deux (2) substitutions seront autorisées pour la durée de la compétition (NOTE: ces deux substitutions ne peuvent pas avoir lieu au même stade de la compétition). Par exemple, la substitution d'un joueur participant à une qualification locale pour une finale régionale et une autre substitution après une finale régionale pour la qualification de l'équipe à la finale nationale du Scramble RBC PGA est acceptable - la substitution de deux joueurs participant à une qualification locale pour une finale régionale n'est pas permis. Plus de deux remplacements pendant la durée du tournoi ne seront pas autorisés, car l'équipe n'aura plus l'identité de l'équipe qui a joué lors de la qualification locale. Si une équipe n'est pas en mesure de participer selon cette règle, la prochaine équipe classée au niveau précédent avancera à sa place.

Les femmes peuvent être remplacées par un homme (et vice versa) à condition que toutes les exigences de l'indice de handicap Golf Canada soient respectées. À sa discrétion, la PGA du Canada se réserve le droit d'interdire la substitution d'un membre de l'équipe lorsqu'il apparaît que la substitution est effectuée pour améliorer les chances de l'équipe de gagner et non pas pour remplacer un membre de l'équipe incapable de jouer au prochain niveau de compétition.

Si, dans des circonstances extrêmes, un professionnel de la PGA n'est pas en mesure de participer à la finale régionale, il peut être remplacé par un professionnel de la PGA du même

établissement ou, si cela n'est pas possible, par un professionnel de la PGA en règle dans cette zone avec la permission de la PGA du Canada. Le professionnel de la PGA du lieu hôte de la qualification locale doit faire part de ses intentions pour la finale nationale, si l'équipe composée du remplaçant professionnel de la PGA se qualifie.

5.2 DISTANCES POUR LES DAMES

Les femmes amateurs et les femmes professionnelles de la PGA du Canada doivent jouer à partir d'un ensemble de départs plus court, soit environ 86 à 88% de la distance choisie pour les compétiteurs masculins. Les comités hôtes devraient faire tous les efforts raisonnables pour aménager le terrain de golf en vertu de ces dispositions, étant entendu que certains trous seront plus courts ou plus longs que les 86-88%.

5.3 POINTAGE

Chaque qualification locale et finale régionale comprendra deux (2) rondes stipulées de 9 trous. Le pointage d'une équipe est calculé après dix-huit (18) trous. En cas de mauvais temps, si tous les compétiteurs terminent les mêmes neuf (9) trous et que la poursuite du jeu est impossible, la compétition sera raccourcie à neuf (9) trous.

5.4 DÉPARTAGER DES ÉGALITÉS

(a) LOCAL

Dans le cas où deux équipes ou plus sont à égalité pour la dernière place de classement lors d'une qualification locale, toutes les équipes à égalité se qualifieront pour la finale régionale.

(b) RÉGIONAL

Dans le cas où deux équipes ou plus sont à égalité à la suite d'une finale régionale, les gagnants de la place finale seront déterminés par les cartes de pointage. L'équipe avec le pointage le plus bas aux trous 10-18 sera la gagnante. Si cela ne produit pas de gagnant, les trous 13-18, 16-18 et ensuite le 18e trou seront utilisés. Si cela ne produit toujours pas de gagnant, une compétition la plus proche du trou avec tous les membres de l'équipe à 150 verges sur un trou ou une zone d'entraînement proche du chalet déterminera l'équipe gagnante. Le handicap de jeu s'applique et les pointages nets sont utilisés lors de l'analyse des cartes de pointage.

(c) FINALE NATIONALE

Dans le cas d'une égalité à la finale nationale du Scramble RBC PGA, un match éliminatoire (net) trou par trou serait utilisé pour déterminer le gagnant. La séquence des trous à jouer sera identifiée sur l'Avis aux compétiteurs avant le début de la compétition.

Si aucun résultat n'a été obtenu et que le jeu doit être suspendu en raison de l'obscurité, l'équipe gagnante sera décidée en utilisant l'analyse des cartes de pointages applicable aux

événements de la finale régionale (prescrit ci-dessus) et appliquée à la ronde finale de la finale nationale du Scramble RBC PGA. Si une égalité existe toujours, le compte à rebours sera appliqué à la première ronde pour déterminer le gagnant. Si un vainqueur n'est toujours pas déterminé, les équipes toujours à égalité seront considérées comme co-championnes.

5.5 DISQUALIFICATION

Si une équipe est disqualifiée pour une infraction aux règles, aucun frais d'inscription ne sera remboursé. Si une équipe ne peut pas participer au prochain niveau de jeu, ses frais d'inscription seront remboursés à condition que la PGA du Canada soit avisée 7 jours avant l'événement. Une équipe n'est pas admissible à concourir pour des prix ou une qualification pour la finale régionale lors d'une qualification locale avec seulement 3 joueurs, car l'équipe n'a pas satisfait aux exigences pour participer au Scramble RBC PGA.

Une équipe peut jouer avec un membre de l'équipe manquant à la finale régionale et / ou à la finale nationale du Scramble RBC PGA. La règle des trois coups de départ sera limitée aux membres de l'équipe restants et les handicaps de jeu individuels seront ajustés par l'allocation applicable. Si un membre de l'équipe devait se joindre au jeu, la règle des trois coups de départ s'appliquerait aux trous restants. Un partenaire absent peut rejoindre l'équipe entre les trous, mais pas pendant le jeu du trou. Si une équipe joue la totalité de la ronde avec moins de quatre membres de l'équipe amateur, les règles normales de handicap s'appliqueront en ce qui concerne la finale régionale et / ou nationale. Aucune allocation ni concession n'est prévue à cet égard. La PGA du Canada se réserve le droit de suspendre de toute participation actuelle ou future tout professionnel de la PGA du Canada qui dénature le handicap de l'un des membres de son club ou qui enfreint sciemment une règle du tournoi.

Un professionnel de la PGA du Canada qui dénature un handicap ou qui viole sciemment une règle de tournoi peut être signalé à son bureau de zone de la PGA et au bureau national de la PGA du Canada où il peut être considéré en violation du code de déontologie de la PGA du Canada.

5.6 RETRAIT

Si une équipe ne peut pas participer au niveau de jeu suivant, ses frais d'inscription pour ce niveau suivant seront remboursés à condition que la PGA du Canada soit avisée 7 jours avant l'événement.

5.7 MARQUEUR BÉNÉVOLE

La PGA du Canada prend l'intégrité des pointages très au sérieux et la mise en place de marqueurs bénévoles avec chaque groupe a contribué à garantir cela. Chaque équipe sera responsable de fournir un marqueur bénévole pour la finale régionale pour laquelle elle s'est qualifiée. Ce bénévole sera assigné au professionnel de la PGA du Canada d'une autre équipe (habituellement dans le groupe devant ou derrière l'équipe avec laquelle il est venu) et à

garder une trace des coups effectués pour 18 trous.

Les conditions suivantes doivent être remplies:

- Le bénévole doit être identifié sur le formulaire d'inscription officiel au moment de l'inscription à la finale régionale
- Doit être âgé d'au moins 15 ans
- Il est de la responsabilité de l'équipe d'aviser par écrit la PGA du Canada si le nom du marqueur bénévole change à tout moment avant le début de la finale régionale. Les modifications apportées dans les 24 heures précédant l'événement sont passibles d'une pénalité de 2 coups.
- L'identification des bénévoles sera requise lors de l'inscription sur place
- Le bénévole soumettra sa carte de pointage et signera la carte de pointage officielle de l'équipe pour laquelle il a agi à titre de témoin immédiatement après la ronde
- Toute équipe qui n'est pas accompagnée d'un marqueur bénévole recevra une pénalité de 2 coups.

Toute équipe qui n'est pas accompagnée d'un marqueur bénévole recevra une pénalité de 2 coups selon les dispositions suivantes:

- Le bénévole inscrit n'est pas présent pendant la période d'inscription sur place le jour de la compétition
- L'équipe se voit assigner un bénévole du club hôte dans les 24 heures précédant la compétition

Les pénalités seront appliquées immédiatement après la découverte de l'infraction et la pénalité sera appliquée au 1er trou.

Tous les marqueurs bénévoles doivent se conformer à la politique de tenue vestimentaire du club hôte.

5.8 RÈGLES LOCALES – version imprimable disponible sur www.rbcpgascramble.com/host-venue-resource-centre

Règles de golf de Golf Canada - Les règles de golf de Golf Canada régiront toutes les compétitions, à l'exception des règles spéciales du scramble Ambrose en place pour le Scramble RBC PGA. Toutes les règles locales doivent être approuvées par écrit par la PGA du Canada avant la compétition et ne peuvent pas remplacer une règle du Scramble RGA PGA.

Formule Scramble RBC PGA - Les qualifications locales fonctionneront selon les règles standard du scramble. Tous les membres de l'équipe peuvent jouer depuis l'aire de départ de chaque trou. L'équipe choisit ensuite la balle qui lui donne la meilleure chance pour le coup suivant et tous les membres de l'équipe jouent à partir de cet endroit. Ce processus se poursuit jusqu'à ce que la balle soit dans le trou.

Les finales régionales et nationale se dérouleront selon la formule Scramble Ambrose. Tous les membres de l'équipe peuvent jouer depuis l'aire de départ de chaque trou. L'équipe choisit ensuite la balle qui lui donne la meilleure chance pour le coup suivant. Le golfeur dont le tir est sélectionné est alors éliminé pour le coup suivant. Un joueur n'est éliminé que pour le coup suivant son coup sélectionné.

Ce processus se poursuit avec une personne éliminée pour chaque coup jusqu'à ce que la balle soit sur le vert, où tous les joueurs auront la possibilité de faire un roulé à partir de chaque emplacement jusqu'à ce que la balle soit dans le trou (c'est-à-dire que seulement quatre joueurs jouent chaque coup sauf pour le coup de départ et les roulés).

Les cinq joueurs jouent ensuite à partir du tertre de départ suivant et le processus d'élimination recommence. Le joueur éliminé ne peut pas effectuer un coup ou un roulé de pratique pendant le temps où il est éliminé. Si un joueur effectue un coup pendant ce temps, une pénalité de deux (2) coups s'appliquera.

Trois coups de départ - Un minimum de trois (3) coups de départ par membre de l'équipe doit être utilisé par dix-huit (18) trous prescrits. Un marqueur doit enregistrer le coup de départ utilisé pour chaque trou. Si cela n'est pas clairement indiqué sur la carte de pointage, l'équipe sera disqualifiée.

Tir sélectionné - La position de la balle sélectionnée est marquée. Les membres de l'équipe peuvent alors placer leur balle dans une longueur de bâton du marqueur, pas plus près du trou, et jouer à partir de cette position. Si le tir sélectionné se trouve dans la zone générale (n'importe où sur le parcours, à l'exception de toute zone de pénalité, fosse de sable, tertre de départ ou vert du trou joué), la balle doit être placée à moins d'une (1) longueur de bâton du tir sélectionné, pas plus près du trou et doit rester dans la zone générale. Si la balle sélectionnée est dans une zone de pénalité ou une fosse de sable, le prochain coup doit être joué de la zone de pénalité ou de la fosse de sable, ou de l'extérieur de la zone de pénalité selon la règle applicable avec un coup de pénalité (à moins que des pénalités additionnelles ne s'appliquent).

Une balle qui n'est pas sur le vert du trou en cours de jeu ne peut pas être placée sur le vert,

même si elle se trouve à moins d'une longueur de bâton de la balle marquée.

Dans une fosse de sable, le sable peut être ratissé avant de placer une balle.

Conseils - Conformément à la Règle 10.2a, les joueurs ne sont pas autorisés à demander conseil à quiconque ne fait pas partie de leur équipe et doivent empêcher quiconque de fournir des conseils à un membre de l'équipe.

Indiquer la ligne de jeu - Sauf sur un vert, un joueur ne peut pas intentionnellement indiquer la ligne de jeu à un coéquipier pendant qu'un coup est joué. La pénalité pour une infraction à cette règle est de deux (2) coups.

Sur le vert - Une fois que le tir sélectionné est sur le vert, tous les joueurs peuvent essayer le coup roulé. La position du roulé sélectionné est marquée. Les membres de l'équipe peuvent ensuite placer leur balle à pas plus d'une longueur de tête de putter de la position marquée, pas plus près du trou, et jouer à partir de cette position.

NOTE: Au niveau de qualification locale uniquement, si le premier roulé est manqué par chaque joueur de l'équipe, le prochain roulé est concédé, pour un maximum de deux roulés par trou.

Debout sur une extension de la ligne de jeu - Les membres de l'équipe peuvent se tenir debout derrière un partenaire qui effectue un coup.

Carte de pointage - La carte de pointage doit montrer l'index de handicap et le handicap de parcours de chaque membre de l'équipe (fournis par le club hôte). La carte de pointage doit être signée par au moins deux membres du groupe. Il est de la responsabilité de l'équipe d'assurer l'exactitude de chaque pointage de trou individuel et des handicaps sur la carte de pointage. Signer pour un pointage ou un handicap incorrect entraînera la disqualification automatique de l'événement selon la règle 3.3b.

Handicap - Le Scramble RBC PGA exige que tous les participants utilisent leur indice de handicap actuel de Golf Canada pour déterminer leur handicap de parcours en fonction de l'évaluation du parcours et de la normale des départs joués au niveau local. Le handicap de jeu de l'équipe est obtenu en multipliant le plus faible handicap de parcours non arrondi par 25%, le suivant par 20%, le suivant le plus bas par 15% et le plus élevé par 10%, puis en additionnant les chiffres obtenus.

5.9 FEUILLE D'INSTRUCTIONS FORMULE SCRAMBLE AMBROSE – FINALES RÉGIONALES ET NATIONALE SEULEMENT – version imprimable disponible sur www.rbcpgascramble.com/host-venue-resource-centre

L'événement se déroulera en équipes de cinq (5) personnes sous la formule Scramble Ambrose RBC PGA (élimination).

- Tous les membres de l'équipe peuvent jouer depuis l'aire de départ de chaque trou
- L'équipe choisit la balle qu'elle va utiliser
- Le golfeur dont le coup est choisi est éliminé de la participation au coup suivant
- Un joueur n'est éliminé que pour le coup suivant son coup sélectionné
- Ce processus se poursuit jusqu'à ce que la balle soit sur le vert avec une personne éliminée pour chaque coup (c'est-à-dire que seuls quatre joueurs jouent chaque coup sauf pour les coups de départ et les roulés sur le vert).
- Une fois la balle sur le vert, les cinq joueurs tentent de réussir le premier roulé. Ce processus se poursuit jusqu'à ce que la balle soit dans le trou.
- Les cinq joueurs partent du trou suivant et le processus d'élimination recommence
- Le joueur éliminé ne peut pas effectuer un coup ou un roulé de pratique pendant qu'il est éliminé - pénalité de deux (2) coups.
- Le coup de départ de chaque membre de l'équipe doit être utilisé au moins trois (3) fois par dix-huit (18) trous
- Un roulé est un coup effectué à partir du vert. Les cinq joueurs ne peuvent effectuer le coup roulé que si la balle est sur le vert. Si l'équipe choisit de faire un coup roulé de l'extérieur du vert, seuls quatre joueurs peuvent jouer ce coup.

Par exemple

- John, Phil, Natalie & Katherine prennent le départ du premier trou, le coup de départ de John est sélectionné comme meilleur coup
- John est éliminé pour le coup suivant et seuls Phil, Natalie et Katherine jouent le deuxième coup
- Le deuxième coup de Phil est sélectionné comme le meilleur coup du deuxième tir de Phil, Natalie et Katherine
- Phil est éliminé pour le coup suivant et seuls John, Natalie et Katherine jouent le troisième coup
- Le troisième coup de Natalie est sélectionné comme le meilleur coup de John, Natalie et Katherine et la balle se retrouve sur le vert
- John, Phil, Natalie & Katherine peuvent tous essayer le premier roulé
- John, Phil, Natalie & Katherine frappent leur coup de départ au deuxième trou & le processus d'élimination recommence